



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DU PERSONNEL ET DU BUDGET

Service des Ressources Humaines

Sous-Direction des statuts et du développement
Professionnel et social
Bureau des conditions de travail
et de l'action sociale (SRH.2D)

Personne chargée du dossier :
Mme Jocelyne GORES

SRH2D/n° 000809

Paris, le 27 NOV. 2001

Le Directeur de l'administration générale,
du personnel et du budget

à

- Mesdames et messieurs les préfets de région,
- Directions régionales des affaires sanitaires et sociales
 - Directions de la santé et du développement social de Guadeloupe, Guyane et de Martinique

Mesdames et messieurs les préfets de
départements,

- Directions départementales des affaires sanitaires et sociales

Madame la Sous-directrice de l'administration
des services centraux

Monsieur le Sous-Directeur des naturalisations
(Rezé)

OBJET : Hygiène et sécurité - L'inspection hygiène et sécurité (acteur de la prévention)

Réf : Décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

P.J. : - 1 fiche d'information
- Liste des compétences géographiques

Depuis 1982, l'administration est soumise en matière d'hygiène et de sécurité à l'essentiel des dispositions du code du travail.

Le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 modifiant celui de 1982 consacre l'importance de la fonction d'inspection dans le système de prévention propre à la fonction publique d'Etat.

.../...

Le ministère de l'emploi et de la solidarité, en 1997, a été le premier dans toute la fonction publique de l'Etat à prendre un arrêté interministériel permettant de mettre ce système en place.

Les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) ont l'entière responsabilité de l'opportunité et du contenu même des contrôles ainsi que des propositions formulées à l'occasion des rapports d'inspection.

Certes, ils ne disposent pas, comme les inspecteurs du travail, de moyens permettant de saisir la justice (ils ne dressent pas de procès-verbaux).

Pour autant, le non-respect des préconisations faites par les IHS pourrait engager la responsabilité des fonctionnaires en charge de gestion.

Les inspecteurs hygiène et sécurité sont des interlocuteurs expérimentés. Outre leur rôle de contrôle de l'application des règles de l'hygiène et de sécurité, ils ont un rôle dans la prévention des risques professionnels, ainsi qu'un rôle de conseil et de proposition de mesures en fonction de leurs constats, lors des visites qu'ils effectuent sur le terrain.

En conséquence, je vous demande de :

- veiller à ce que les observations formulées lors de leurs visites soient suivies d'effets dans des délais relativement courts,
- vous approprier le contenu de leur rapport annuel d'activité, des notes d'informations donnant un éclairage sur des thèmes particuliers, des fiches sur les accidents et incidents survenus dans les services (informations accessibles sur Intranet – IGAS – Inspection hygiène et sécurité),
- les associer aux missions prévues réglementairement (réunions des CHS et avis sur tout projet d'aménagement important),
- les saisir pour des demandes d'information, de conseil et d'avis,
- vous efforcer à associer le médecin de prévention aux visites effectuées par les inspecteurs hygiène et sécurité de manière à limiter le dérangement des services et à pouvoir formuler des observations prenant en compte la double approche, santé au travail d'une part, hygiène et sécurité d'autre part,

et ce afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

La sous-direction
chargée de la direction
du service des ressources humaines
Christine NIGRETTO

Copie pour information aux :

- inspecteurs hygiène et sécurité (IGAS)
- agents chargés de la mise en œuvre en matière hygiène et de sécurité (ACMO)
- correspondants hygiène et sécurité départementaux

en administration centrale à :

- division de la politique immobilière et des investissements (M. Benoist)
- sous-direction du budget, des finances et du contrôle de gestion (Mme Senez et M. Fillion)

L'inspecteur hygiène et sécurité (I.H.S)

Fonctionnaire dont la mission s'exerce de façon indépendante, il est le garant de la bonne application de la réglementation du travail en matière de prévention

Au ministère de l'emploi et de la solidarité, une équipe pluridisciplinaire au profit des interventions

Pierre COUTANT médecin général de santé publique
Brigide MAIGRET médecin inspecteur de santé publique
Gilles KASPER inspecteur du travail
Eric DECHAUX ingénieur du génie sanitaire

Rattachement fonctionnel à l'IGAS permettant d'exercer en toute indépendance

Compétence

L'ensemble des sites de l'emploi et de la solidarité

Tous les établissements publics à caractère administratif ayant opté pour un rattachement

Chacun des inspecteurs couvre une zone de compétence spécifique

Missions

Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité

Conseiller et proposer des mesures en fonction de leurs constats

Informier (participation à des réunions, développement de la rubrique I.H.S. sur l'intranet...)

de plus

Ils participent en tant qu'experts aux travaux des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) auxquels ils apportent leur expérience et leur technicité

Ils doivent être consultés, pour avis, sur tout projet d'aménagement des locaux, de construction et de travaux

Les I.H.S

des fonctionnaires capables d'impulser une dynamique d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité et plus généralement de travail.

Répartition géographique des inspecteurs hygiène et sécurité

INSPECTEURS	REGIONS
Monsieur Gilles KASPER	AQUITAINE BASSE NORMANDIE BRETAGNE LIMOUSIN PAYS DE LOIRE (côté Solidarité) POITOU CHARENTE
Monsieur Pierre COUTANT	ALSACE AUVERGNE CHAMPAGNE ARDENNE FRANCHE COMTE LANGUEDOC ROUSSILLON LORRAINE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR REUNION
Monsieur Eric DECHAUX	BOURGOGNE CENTRE CORSE GUADELOUPE Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Hauts de Seine, Val de Marne, Val d'Oise (emploi et solidarité) Seine St Denis (DDASS)
Madame Brigide MAIGRET	GUYANE HAUTE NORMANDIE MARTINIQUE MIDI PYRENEES NORD PAS DE CALAIS DRTEFP et DDTEFP (Paris) DRASS et DDASS (Paris) Seine St Denis (DDTEFP) PAYS DE LOIRE (côté emploi) PICARDIE RHONE ALPES
Madame Brigide MAIGRET et Messieurs COUTANT, KASPER et DECHAUX	ADMINISTRATION CENTRALE